



CYCLO-RANDO

BULLETIN D'ADHESION 2023-24
VALABLE POUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE
(VOIR NOTICE AU DOS)

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ (JJ/MM/AAAA) SEXE ☐ M ☐ F

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Coordonnées des parents

① NOM : _____ TÉL _____

EMAIL _____

② NOM : _____ TÉL _____

EMAIL _____

À ce bulletin,
merci de joindre :

Pour les nouveaux adhérents majeurs
et les licenciés majeurs tous les 3 ans :

☞ UN CERTIFICAT MÉDICAL de
moins d'un an, indiquant la « non
contre-indication à la pratique de la
cyclo-randonnée »

Pour les licenciés majeurs si le
certificat a moins de 3 ans et les
licenciés mineurs :

☞ UNE ATTESTATION
après avoir rempli le questionnaire de santé

Pour les Montrougiens uniquement :

☞ UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE
(facture EDF, GDF, facture de
téléphone, facture adsl/fibre,
quittance d'assurance/ de loyer),
au nom/prénom de l'adhérent ou
du conjoint ou du responsable
légal pour les mineurs

Pour le responsable légal :

☞ J'autorise mon enfant à
quitter seul le lieu
d'entraînement ou de
compétition et cela sous
ma responsabilité (cocher la
case)

☐ OUI ☐ NON

RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION Cotisation :€ TOTAL :€

Modes de règlement :

1 SEUL CHÈQUE n° banque €
☞ À L'ORDRE DU « SMM » Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :

CARTE BANCAIRE reçu n°, date : €
☞ Paiement uniquement au secrétariat général Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :

ESPÈCES reçu n°, date :, signature : €
☞ Paiement uniquement au secrétariat général

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE OU PLUSIEURS AIDES FINANCIÈRES CITÉES CI-DESSOUS :

PASS+ 2023-2024 €
☞ créez et affectez directement votre ticket au « STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE »
via passplus.fr et imprimez le ticket à joindre au bulletin d'adhésion. Montant de l'aide allouée aux 11-18 ans :
• Bénéficiaire non boursier : 60€
• Bénéficiaire boursier : 80€

CHÈQUES VACANCES ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ €

CHÈQUES VACANCES CONNECT ANCV (paiement uniquement au secrétariat général) €

COUPONS SPORTS ANCVx10€ +x15€ +x20€ €

CHÈQUE CE n° banque €
☞ À L'ORDRE DU « SMM » Nom du CE :

AIDES DE LA CAF €

PASS'SPORT €

OU VOUS ÊTES DANS L'ATTENTE D'UNE OU PLUSIEURS AIDES FINANCIÈRES CI-DESSUS, joindre un chèque de caution :

CHÈQUE DE CAUTION n° banque €
☞ À L'ORDRE DU « SMM » Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :

☞ après le 31/12/2023, votre chèque de caution sera encaissé en cas de non-transmission de(s) aide(s) financière(s).

EN ATTENTE DE : ☐ PASS+ ☐ PASS'SPORT ☐ CV/CS ANCV ☐ CHÈQUE CE ☐ AIDE CAF

TOTAL €

Signature de l'adhérent(e) ou
de son représentant légal :

JE DÉCLARE EN QUALITÉ DE : ☐ adhérent(e) ☐ parent ☐ tuteur/tutrice

☐ avoir lu attentivement et accepté les clauses indiquées au verso du bulletin.

Fait à le

NOTICE D'INSCRIPTION

- Reportez-vous au dépliant ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.
- Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REPLI, DATÉ ET SIGNÉ** avec la **TOTALITÉ** du règlement.
- Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la section de l'adhésion et au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

POUR TOUTE ADHÉSION AU SMM, VOICI LES CLAUSES QUE VOUS DÉCLAREZ AVOIR LUES ET ACCEPTÉES (signature obligatoire au recto du bulletin) :

- **J'ATTESTE** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
- **JE ME CONFORME** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée.
- **JE M'ACQUITTE** de la cotisation. *Si une demande d'annulation est acceptée, cela entraîne une retenue de 30€ de frais de dossier + le coût de la licence + le prorata calculé en fonction du nombre de mois écoulés avant la demande.*
- **JE SUIS INFORMÉ(E)** que la cotisation et l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries et pandémie).
- **JE SUIS INFORMÉ(E)** que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

→ **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des informations concernant les entraînements et la section par courrier, mail et sms.
En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des newsletters concernant l'omnisports et ses partenaires.
En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des recommandés par mail. En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **J'ACCEPTÉ** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (tout support numérique et papier du SMM et de ses partenaires). En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **[Concernant les MINEURS] : J'AUTORISE POUR MON ENFANT** la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.

→ **JE SUIS INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et ai été invité(e) à souscrire une assurance complémentaire.

ASSURANCE

Vous bénéficiez de la garantie au titre du contrat n° 3 286 004 P souscrit par le SMM auprès de la MAIF pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 pour les adhérents du SMM non licenciés.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE → pour l'ensemble des adhérents, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription, ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de la FFVélo.
→ déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par la victime sur papier libre et le certificat médical.

PARTENAIRE DU SMM

Crédit  Mutuel

Montrouge

44 avenue de la République – 92120 Montrouge
Tél. : 01 45 36 19 76 – Courriel : 06116@creditmutuel.fr